

Informations municipales

décembre 2016



ma commune
est utile



VY-LÈS-LURE
LA GRANGE DU VAU



Le mot du Maire

2017 nous apporte quelques nouveautés :

La taxe d'aménagement, qui s'appliquera sur la surface des constructions nouvelles et des annexes ou extensions de l'ancien bâti, sera mise en place. Son taux peut aller jusqu'à 5%. Pour que notre secteur reste attractif, et pour couvrir à minima nos futurs frais d'équipement, nous avons fixé ce taux à 2%.

L'instruction des documents d'urbanisme, jusqu'alors assurée par les services de l'État, sera désormais effectuée par un service départemental, gratuitement pour les administrés mais à la charge de la commune.

En 2017, nos plus gros investissements concerneront la poursuite des travaux d'aménagement de la rue St Léger, la réalisation de la deuxième tranche de l'éclairage public, la réfection partielle de la toiture de l'église et la réfection du bassin de la station d'épuration.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Rivières a engagé des travaux pour réaliser un plateau multisports qui viendra compléter le pôle éducatif.

Tout au long de l'année, l'équipe municipale agit pour tenter d'améliorer la qualité de vie dans notre commune. Je tiens à remercier vivement les élus et les agents des différents services pour leur engagement et les actions qu'ils mènent à mes côtés.

Je félicite aussi les acteurs du monde associatif pour l'indispensable lien social qu'ils créent et j'encourage chaleureusement toutes celles et ceux qui voudraient les accompagner.

Enfin, 2017 sera l'année de l'élection présidentielle. Ne la laissez pas se dérouler sans vous !

Recevez tous mes vœux de bonheur et de bonne santé pour cette nouvelle année ; je souhaite qu'elle nourrisse tous vos espoirs !

Christine Descollonges

Travaux réalisés

Aménagement foncier, secteur pôle

Construction d'une aire de lavage pour le matériel et les véhicules municipaux.

Voirie

Réfection du lotissement St Léger.

Réseaux divers

Réfection partielle des chemins du cimetière et des Maglères.

Modification de l'ilot à l'entrée du village.

Première tranche de l'éclairage public : Installation de six horloges astronomiques, changement de deux coffrets électriques vétustes et remplacement de cinquante lanternes d'éclairage par des LED beaucoup moins énergivores.

Bâtiments communaux

Église : Installation d'un parafoudre, remplacement d'une aiguille d'un cadran de l'horloge, pose d'un grillage anti volatiles.

Salle communale « Espace Leclerc » : Réfection de la salle, changement de l'ensemble des meubles, achat de deux réfrigérateurs.

Salle périscolaire « Espace Collet » : Changement de deux radiateurs électriques.

Bâtiment périscolaire/NAP : Pose d'une clôture et d'un portillon, accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.

Bâtiments locatifs Grande Rue :

au 46 : changement de la porte d'entrée d'un logement. Installation de nouveaux compteurs gaz individuels.

au 33 : changement de trois radiateurs électriques.

Divers

Instauration de la carte-jeunes.

Remise en service du pont brosse et remplacement du motoréducteur de la station d'épuration.

Mise en place d'un nouveau standard téléphonique à la mairie.

Renforcement des panneaux de signalétique verticale, réfection des plates-bandes aux entrées et au centre du village.

Achat d'un groupe électrogène pour les employés municipaux



Distribution des bacs pour le tri des ordures ménagères

Incivilités

Rappelons ici la législation concernant les déjections canines :

Elles sont autorisées dans les seuls caniveaux, à l'exception des sections situées dans les passages pour piétons.

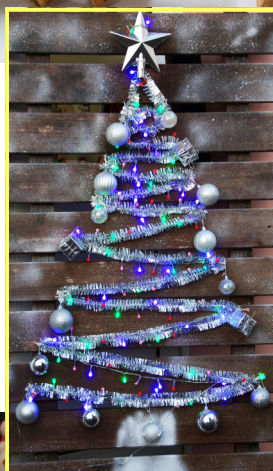
Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

Propriétaires de chiens, pliez-vous de bonne grâce à cette législation : En matière de sécurité, propreté, hygiène et santé, ce sera un plus pour notre village, **votre village !**

Marché de Noël



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
★
★ Bravo les ★
★ Loustics ! ★
★
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★



État civil 2016

Naissances :

25 déc 2015 : **Alexandre VIAUX DUBOIS**, de Étienne VIAUX et Katia DUBOIS, 33 rue Corne d'Amont
28 déc 2015 : **Charles GUILLAUMÉ**, de Thomas GUILLAUMÉ et Élodie TISSOT, 9 Rue St Léger
28 mars 2016 : **Alessia TOURSEL**, de Bruno TOURSEL et Émilie DRUET, 14 Grande Rue
5 mai : **Maya BEGEY**, de Christophe BEGEY et Karine BREGIER, 48 Grande Rue
30 juin : **Shelcy DURUPT**, de Christofer DURUPT et Kelly LUCHT, 66 Grande Rue
29 juillet : **Axel DUBOIS**, de Allan DUBOIS et Mélodie JACQUEY, 14 rue Corne d'Amont
31 juillet : **Lywaï ÉTIENNE**, de Alan ÉTIENNE et Jennifer FOSSIER, 8 rue de la Corre, la Grange du Vau
6 août : **Emma GIBIER**, de Adrien GIBIER et Julie RAPHAT, 3 lot. St Léger
7 septembre : **Gabin LEPAGE**, de Franck LEPAGE et Delphine GIROUX, 12 rue de Mollans
Maé CANEY, de René CANEY et Élodie COLIN, 19 Grande Rue



Mariages



18 juin : **Nicolas HENRY** et **Charlène VAUCHEROT**, domiciliés à Montbéliard
30 juillet : **Matthieu LARÈRE** et **Marie-Ange GSTALTER**, domiciliés à Purgerot

Décès

31 déc 2015 : **Daniel BLANDIN**, 57 Grande Rue
30 janvier 2016 : **Jean-Marie GRANDMOUGIN**, 9bis rue de Mollans
15 mars : **Germaine POIRSON**, épouse PRUDENT, 12 rue Corne d'Amont
24 mars : **Octave PARIS**, 86 Grande Rue
29 avril : **Henri FOUILLER**, 35 Grande Rue
19 mai : **Bernard ÉCREMENT**, 6 Rue d'Amblans, la Grange du Vau
3 juin : **Alex PETITJEAN**, Lure.
7 juin : **Dominique BALLAY**, 4 Grande Rue



Carte d'identité

Note de la Préfecture

À compter du **1^{er} janvier 2017**, seules les communes actuellement équipées d'un dispositif de recueil pourront recevoir les demandes d'obtention d'une carte nationale d'identité, quel que soit le lieu de résidence du demandeur.

Les communes habilitées les plus proches de Vy-lès-Lure sont : **Lure, Villersexel, Luxeuil, Vesoul et Héricourt.**

Affouage

Prix du bois d'affouage

- Façonné, bord de route : **27 € TTC le stère**
- Non façonné : **7,15 € TTC le stère**

Agenda

15, 16, 17 décembre : Distribution des colis de Noël aux Aînés

Du 21 décembre au 3 janvier inclus : fermeture du secrétariat de mairie

Le 31 décembre de 10h à 12h : permanence pour l'inscription sur les listes électorales

Le 7 janvier 2017 à 18h30 : Vœux du Maire, salle communale, espace Leclerc

Le 8 janvier 2017 à 12h : Repas des Aînés

Courant mars 2017 : remise des prix du fleurissement

Mairie de VY-LÈS-LURE

Tél : **03 84 63 93 88**

e-mail : **mairie.vy.les.lure@orange.fr**

Astreinte (mairie ou adjoint) : **06 32 86 79 91**